

On n'a peut-être pas encore oublié l'incident étrange qui se produisit cette année, au sein de l'Académie Goncourt, à propos du roman "Mariages". Si son auteur n'avait été Belge, a-t-on dit et écrit, ce roman eut été couronné.

Moins que tout autre, je suis qualifié pour ~~xxxxxxxx~~ discuter la décision du jury. Je serais désolé d'ailleurs qu'on vit dans mes paroles, une appréciation désobligeante à l'égard du romancier remarquable sur lequel, en fin de compte, il fixa son choix.

Aussi bien, la question qui se pose, - et c'est la raison pour laquelle je ne puis me refuser à faire entendre ma voix, - dépasse de beaucoup un homme et son livre. Ce qui est engagé dans le débat, ce n'est rien de moins que le sort de tous ceux qui, au delà de la frontière, oeuvrent ou tentent d'oeuvrer à la défense et à l'illustration de la langue et de la ~~xxxxxxxxxxxx~~ culture françaises.

Lucien Descaves, avec sa grande lucidité, son inlassable générosité, l'avait compris, lorsque, ici même, le 8 décembre, à la veille du déjeuner Drouant, il protesta contre une décision prise irrévocablement déjà. On se souvient qu'à ce propos il rappela comment J.K. Huysmans et lui-même, ayant été chargés d'élaborer le règlement de l'Académie, ils prirent soin de rédiger celui-ci de telle sorte qu'il ne pût écarter du prix, les écrivains étrangers, de langue française. Malgré cela, la tradition s'établit au sein du jury Goncourt, de ne couronner que des écrivains français, nés en France. C'est ainsi qu'en 1904, que Ramuz, furent privés d'une distinction à laquelle leur talent leur donnait ~~xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx~~ d'incontestables droits.

On peut déplorer diversement une telle situation.

Le public, par exemple qui compte sur le jury Goncourt pour lui désigner le meilleur livre de l'année et lui dire en quel auteur il doit mettre sa confiance, pourrait, s'il était informé, se plaindre qu'on eût point attiré son attention sur de tels noms. Il y a là, sans avoir même égard à la personne des romanciers, un immense dommage spirituel.

"étranger"

L'auteur qui s'exprime en français, qui se tient pour un membre de la communauté culturelle française, qui ne veut avoir et n'a en fait d'autre moyen d'expression que la langue française, qui ne peut entrer en communion qu'avec ceux qui dans le monde parlent français, est cruellement et tragiquement lésé.

Il y a un autre point de vue encore qui paraît avoir échappé à l'attention du jury. Ce n'est pas sans une certaine crainte que j'y touche ici, car il engage tout un problème d'une délicatesse extrême: celui de l'amitié française à l'étranger.

Le fait que le Journal pourtant, montrant ainsi le souci qu'il prend de cette question, m'ait prié d'exposer là-dessus

mon sentiment, est bien fait pour me rassurer. Certain d'accomplir mon devoir, je parlerai donc sans réticence.

Venant après d'autres faits, la décession du jury Goncourt d'exclure de la compétition, un écrivain, pour cette seule raison qu'il est belge, a fait en Belgique, une impression pénible. La presse a réagi de manière diverse et non parfois sans quelque violence. Le moins que l'on puisse dire en tout cas, c'est que, toute entière, elle a considéré le geste du jury Goncourt, comme peu amical. Elle n'a pas manqué de rapprocher ce geste des déclarations officielles si souvent renouvelées, de sympathie et d'attachement.

Il serait, de ma part, indélicat, tant envers le jury Goncourt qu'envers ceux qui, dans mon pays ont bien voulu confondre ma cause avec la leur, de formuler une appréciation personnelle. Je pense que ceux en France auxquels le sort de la culture française n'est pas indifférent, devraient réfléchir à un fait qui, pour minime qu'il puisse paraître, est le signe d'un état d'esprit assez inquiétant.

Pour apporter ma contribution à l'examen de cette question en oubliant le plus possible mon cas personnel, je voudrais me permettre de reproduire ici, quelques lignes d'un article que j'écrivais, voici peu, dans le journal "L'Indépendance Belge", à propos d'un autre écrivain français de mon pays. Critiquant la prétention de certains de créer en Belgique une littérature nationale, j'écrivais :

"Quelle que soit l'opinion que l'on ait sur la Belgique, quant à sa structure politique, à son individualité dans la collectivité européenne, à son passé et à son avenir de nation, on ne peut sérieusement parler d'une littérature belge. Je pense qu'en employant ce vocable ambigu et désuet, ceux qui se sont donné pour tâche de défendre et de promouvoir une culture nationale, desservent la cause même qu'ils entendent servir.

" On sait à quel point les Suisses sont fiers de leur pays. Comment ils sont parvenus à se former en une seule nation, indissolublement unie, et avec quelle exaltation ces races centrifuges parlent de leur histoire commune. Nous sommes, disent-ils, la plus ancienne république du monde. Et pourtant, viendrait-il à la pensée des Zurichois, des Genèveois, de parler d'une "littérature suisse"? C'est que la sulture littéraire d'un pays ne coïncide point nécessairement avec sa sturcture politique. Singulièrement, la littérature ressortit à la langue dans laquelle elle s'exprime. Pourrait-on considérer un Cendrars, un Ramuz, un Louis Hémon, autrement que comme des écrivains français? Et Jean-Jacques, qu'a-t-il été?

"Je n'ai jamais pu comprendre par quelle aberration du sens national, de bons esprits ont pu imaginer une littérature belge.

" J'entends bien qu'il y a chez nous, de multiples écrivains régionalistes. Sans doute, quand ce vocable: Ecrivains belges, leur est appliqué, il ne jure nullement. Mais cela, est-ce à

"raison de la langue dont ils se servent ou bien plutôt de leur manière de sentir et de l'objet étroit de leur peinture. Pourtant, il vaudrait mieux dire qu'ils sont écrivains hennuyers ou campinois, flamands ou wallons, comme on dit de certains autres, dont la valeur pourtant n'est point contestable, qu'ils sont écrivains lorrains ou provençaux, auvergnats ou bretons.

" Mais dès le moment où l'écrivain prétend à l'universel, dès le moment où la peinture qu'il fait des âmes, sort de l'anecdote et de la couleur locale, il devient justiciable de cette littérature toute entière, dont sa langue est l'expression."

Tel est d'ailleurs, j'en suis convaincu, le sentiment de la plupart des écrivains "étrangers" de langue française.

Mais ce sentiment même, l'opinion française n'en devrait-elle point tenir compte, mieux qu'elle ne le fait, et, quand ces écrivains "étrangers", - belges, suisses, canadiens, - viennent prendre place dans l'immense communauté de sa culture, est-il juste, est-il adroit, de leur dire: "Nous tolérons que vous écriviez vos livres dans notre langue. Cet hommage que vous faites à notre culture, nous l'acceptons; en échange, nous vous donnons notre estime et nos louanges. Mais cette communauté dans laquelle vous voulez entrer, si vous en êtes membre, ce sera de facto, non point de jure. Heureux d'accueillir vos livres dans le patrimoine de notre langue, nous vous avertissons pourtant que ces livres ne pourront vous ouvrir aucun des droits réservés aux seuls écrivains que le hasard fait naître sur notre sol".

Je pense qu'une telle réponse ne peut que jeter parmi ceux qui défendent au delà des frontières, et parfois dans des conditions pénibles, la culture de la France, découragement et démoralisation.

Il n'était pas inutile peut-être, de le dire ici.

Charles Plisnier.